REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA REUNION

Avis de publicité : Appel à candidatures n°19/2025 Attribution d'un emplacement pour un food-truck

Autorité gestionnaire accordant l'autorisation **:**

La Direction du Développement Economique de l'Emploi et de l'Insertion
31, rue du Centre – local n°4 Beauséjour
Tél : 0262 80 .02.35
Adresse électronique : nmadeleine@ville-saintemarie.re

Contexte :

La DDEEI a reçu une demande d'AOT en vue de l'installation d'un food-truck. Cette demande déclenche un appel à candidatures conformément aux règles de mise en concurrence.

Conformément aux articles L2122-1 et suivants du Code Général de la propriété des personnes publiques, ainsi qu'à l'ordonnance n°2017-532 du 19 avril 2017 relative aux autorisations d'occupation temporaire du domaine public, la présente procédure d'appel à candidatures est organisée afin de s'assurer de l'absence de toute manifestation d'intérêt concurrents.

Mode de passation :

Procédure de sélection en application de l'article L 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques et de l'ordonnance n°2017-532 du 19 avril 2017.

Objet *:*

Attribution d'un emplacement pour l'exploitation d'un food-truck sur le domaine public.

Lieu :

Parcelle n° AD 432
A proximité du transformateur EDF du bâtiment de la médiathèque de Sainte-Marie.

Caractéristiques principales :

Surface / longueur: 22,75 m² (Food-truck + chapiteau)

Type : Food-truck

Forme juridique :

Convention d'AOT du domaine public.

Durée de l'occupation :

Durée de deux ans à compter de la signature.

Conditions générales d'attribution du titre temporaire.

- L'occupation est précaire, révocable et strictement personnelle. Elle ne peut faire l'objet d'une sous-traitance ou sous-location,
- L'occupation est strictement destinée à l'utilisation figurant dans la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT),
- L'autorisation n'est pas constitutive de droits réels,
- Toute modification de l'occupation sera soumise, au préalable, à l'accord de la commune de Sainte-Marie,
- La redevance relative à l'occupation du domaine public fixée par délibération du conseil municipal en date du 16/10/2024

Dossier de candidature :

Tout candidat à un emplacement devra obligatoirement fournir l'ensemble des documents correspondants à sa situation :

- Un justificatif d'adresse datant de moins de 3 mois ;
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile ;
- Une attestation de formation hygiène alimentaire (HACCP);
- Un certificat de conformité électrique (pour les véhicules uniquement)
- Un extrait Kbis datant de moins de 3 mois.

Les critères de sélection :

Critère 1 : La nature des produits proposés
Critère 2 : La présentation soignée et l'aspect du périmètre de vente
Critère 3 : La pertinence de l'offre/produit en réponse au besoin (restauration, vente de fleurs)

Contact et demandes de renseignements et adresse à laquelle le dossier doit être retiré :

- La DDEEI
31, rue du Centre - local n°4 – Beauséjour
Tél : 0262 80.02.35
Courriel : nmadeleine@ville-saintemarie.re

Date limite de réception : Le 11/12/2025 à 16h00.

Le présent avis de publicité fait l'objet de la publication sur le site internet www.ville-saintemarie.re à compter du 27/11/2025.